
COMPTES RENDUS

OCDE, *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, OCDE, Paris, 2003.

L'OCDE publie périodiquement des ouvrages consacrés à des problèmes de méthode. C'est dans cette utile tradition qu'est récemment paru le *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*. L'objectif du Manuel est "d'établir une terminologie commune et de donner une assise solide aux mesures de la production économique". Ecrit par une équipe de statisticiens travaillant pour la plupart dans des organismes nationaux ou internationaux de statistique, on ne sera pas étonné de la qualité des analyses, de la pertinence des méthodologies proposées et de la précision des concepts utilisés.

Les systèmes de comptabilité nationale visent, par nature, à mesurer de façon exhaustive les activités entrant dans le domaine de la production au sens du Système de Comptabilité Nationale de 1993. Certaines activités sont susceptibles de ne pas être observées aisément, d'où le contenu du Manuel qui présente une série de méthodes adaptées pour tendre vers l'exhaustivité. Les zones problématiques retenues sont au nombre de cinq et la terminologie employée pour les qualifier n'est pas neutre, elle a pour objet de codifier un domaine où les substantifs sont parfois utilisés de manière abusive, voire pour frapper un public avide de révélations sur les activités réalisées en marge de l'économie officielle.

La production souterraine regroupe les activités productives et légales délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter le paiement d'impôts, de cotisations sociales, pour ne pas avoir à respecter certaines normes comme le salaire minimum, la durée légale du travail, les conditions d'hygiène et de sécurité...

La production illégale qui, par définition, n'est pas souterraine, concerne la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi ou des activités productives légales exercées par des producteurs qui n'en ont pas le droit.

La production du secteur informel qui, toujours par définition, n'est ni souterraine, ni illégale, représente une part importante de l'économie et du marché du travail dans de nombreux pays, notamment en développement. Codifiée initialement par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail puis reprise par le Système de Comptabilité Nationale de 1993, cette production marchande est réalisée par des entreprises non constituées en sociétés, le capital utilisé est indistinctement destiné aux fins de l'entreprise et du ménage et les relations d'emploi sont fondées sur les liens de parenté ou les relations

personnelles ou sociales plutôt que sur des relations contractuelles comportant des garanties en bonne et due forme.

La production des ménages pour leur propre usage final regroupe la production agricole à des fins domestiques, la construction par les ménages de leur propre habitation, les loyers imputés des propriétaires-occupants et les services produits par le personnel domestique rémunéré. Cette production, par nature, n'appartient pas à la production informelle. Rappelons que la production de services pour usage final propre est exclue des comptes ; il n'y a pas de PIB domestique dans les recommandations du Système de Comptabilité Nationale de 1993.

La production manquante en raison des carences du dispositif de collecte des données. Il s'agit ici de la prise en compte d'éventuelles omissions d'entreprises nouvelles, de non-réponses des entreprises à des questionnaires, d'informations inexactes communiquées aux enquêteurs pas forcément avec une volonté de dissimulation.

Ces définitions passées en revue, l'ouvrage présente la manière d'appréhender leur contribution au PIB, sachant qu'il doit forcément avoir correspondance et équilibre comptable entre les optiques production, revenu et dépense. Si le lecteur recherche des estimations de l'économie non enregistrée, il sera forcément déçu car le Manuel n'est consacré qu'à des techniques et des méthodes. Observons toutefois qu'une partie significative des économies souterraine, illégale, informelle et de la production pour compte propre est intégrée dans les comptes et que toutes les activités de ces domaines n'ont pas pour effet d'accroître le PIB, certaines n'ayant aucune conséquence productive (de simples transferts entre unités institutionnelles), d'autres ayant même pour traduction comptable d'amputer le PIB (lorsqu'elles concernent les consommations intermédiaires, elles réduisent par nature la valeur ajoutée).

Notons avant de conclure que les auteurs ont opportunément écrit un chapitre 12 dévolu aux méthodes qualifiées de macro-modélisation. Ces méthodes très répandues dans la littérature (approches monétaires, estimation par un indicateur global ou approche de la variable latente) sont suspectées d'irréalisme pour au moins deux raisons principales : elles procèdent fréquemment d'indicateurs uniques alors que les approches comptables sont composites ; elles ne permettent pas d'isoler ce qui est comptabilisé dans le PIB et ce qui ne l'est pas car elles omettent de préciser que le Système de Comptabilité Nationale appréhende une partie de ce qui est considéré à tort comme des activités dissimulées aux statisticiens.

Nous avons lu avec profit ce Manuel qui, à n'en pas douter, est appelé à servir de référence obligée, nous avons cependant un sentiment d'insatisfaction à propos de l'économie informelle dont les contours semblent plus flous que ceux des autres pans de l'économie non enregistrée et dont l'articulation avec les économies souterraine et illégale et avec la production pour compte propre nous paraît contestable. Cette critique renvoie aux débats sur la précision des comptes dans les économies en développement.

En résumé, nous conseillons aux spécialistes de se plonger dans ce Manuel, mais nous invitons aussi les étudiants à le lire car ils ont à leur disposition, indépendamment de la problématique très technique de l'économie non enregistrée, un excellent ouvrage de comptabilité nationale.

Philippe Barthélemy

CRERI, Université du Sud Toulon-Var

Roberto Camagni, Denis Maillat, Andrée Matteaccioli (éds.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Institut de Recherches Économiques et Régionales, EDES, Neuchâtel, 2004, 298 p.

Le Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI), fondé en janvier 1986 par Philippe Aydalot, est une association de chercheurs européens et nord-américains engagée dans l'étude des relations entre innovation technique et territoires. L'originalité de la réflexion menée par le GREMI a consisté dès le départ à prendre en compte le "territoire" comme pouvant être générateur d'innovation, alors que la pensée économique dominante à l'époque considérait que l'innovation n'était suscitée que par les grandes entreprises et se diffusait ensuite. Pour Philippe Aydalot, "l'entreprise innovante ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est secrétée par eux. Les comportements innovateurs dépendent essentiellement de variables définies au niveau local ou régional. En effet, le passé des territoires, leur organisation, leur capacité à générer un projet commun, le consensus qui les structure sont à la base de l'innovation. L'accès à la connaissance technologique, la présence de savoir-faire, la composition du marché du travail et bien d'autres composantes des milieux locaux déterminent des zones de plus ou moins grande innovativité" (Aydalot, 1986).

Le concept de *milieu innovateur* qui émerge de cette réflexion peut être défini comme "un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font de transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources" (Maillat, Quévit, Senn, 1993).

Cinq programmes de recherche ont été menés depuis 1986. Les programmes GREMI 1 et GREMI 2 s'attachaient à développer la problématique des interactions entre *milieux* et *entreprises*. Ils s'appuyaient pour cela sur une série d'enquêtes et ont produit une typologie des trajectoires et des milieux. Les programmes GREMI 3 et GREMI 4 intégraient à la réflexion la notion de dynamique sur le long terme des milieux, en s'intéressant plus particulièrement à

leur structuration en termes de *réseaux d'innovation*. Le programme GREMI 5 quant à lui, visait à distinguer le *milieu innovateur de l'espace urbain*.

Le programme GREMI 6, au sein duquel s'insère cet ouvrage, élargit la notion de milieu. L'hypothèse retenue est que le *milieu innovateur* peut être appliqué à des ressources non industrielles : les *ressources patrimoniales*. Le patrimoine est entendu ici comme l'ensemble des ressources naturelles et culturelles des territoires et englobe tout à la fois des éléments matériels et immatériels (patrimoine, savoir-faire, image de marque...). Il est à noter que les ressources patrimoniales ne sont pas considérées comme exogènes mais endogénéisées par le milieu local. Elles ne sont pas "données une fois pour toutes" (Kebir et Crevoisier, p. 262) mais sont relatives et évolutives et présentent des caractéristiques permettant l'émergence d'un processus de développement territorialisé.

L'intérêt de l'ouvrage consiste à mener de front une analyse théorique (redéfinition des concepts fondamentaux : milieu innovateur, ressources locales et patrimoniales, développement territorial...) et une approche empirique des thèses avancées. Il alterne conceptualisations et études de cas, afin de mettre en évidence les avantages compétitifs fondés sur des ressources liées aux caractéristiques spécifiques d'un environnement naturel ou culturel. Les auteurs s'intéressent tout particulièrement à la question des réseaux qui se mettent en place pour gérer ces ressources patrimoniales.

Après un premier article théorique de X. Greffe, qui distingue les différents effets exercés par le patrimoine sur la ville (effets à valeur territoriale, effets à valeur sociale, effets à valeur d'activité économique et effets à valeur de développement), les auteurs s'attachent à étudier différents modes de valorisation de la ressource patrimoniale. Se dégagent trois cas de figure : la valorisation d'une ressource spécifique contextualisée, la requalification d'une ressource et la valorisation d'une ressource latente par le milieu.

Dans le premier cas, le milieu choisit de valoriser une ressource spécifique contextualisée. Le concept de ressource spécifique est défini par V. Peyrache-Gadeau et B. Pecqueur comme une ressource, activée ou non, existant comme telle mais dont la valeur est fonction des conditions de son usage. C'est ce qu'illustrent les exemples du sous district de la restauration d'art à Florence (L. Lazzeretti), du système de production de la pomme du Val di Non dans le Trentin (R. Camagni et D. Villa Veronelli), du spectacle de Cinéscénie et du Grand Parc du Puy du Fou (A. Matteaccioli).

Un milieu peut également choisir de requalifier une ressource patrimoniale ou, en d'autres termes, de l'affecter à un nouvel usage. L'article de V. Peyrache-Gadeau et B. Pecqueur étudie notamment la requalification de ressources naturelles (le bois et l'eau) dans le massif de Belledonne. Ceux-ci destinés à l'activité de production d'énergie, sont aujourd'hui envisagés comme pouvant contribuer à une meilleure valorisation paysagère et constituent ainsi un facteur attractif, aussi bien pour les touristes que pour les habitants des agglomérations voisines. Le cas de la vallée de la Bièvre (M. Tabariés), de la mine d'asphalte de

La Presta (L. Kébir et O. Crevoisier), de la corderie de Rochefort sur Mer (B. Guesnier) ou encore du quartier culturel du Bairro Alto – Chiado à Lisbonne (P. Costa), relèvent du même processus.

La valorisation d'une ressource latente par le milieu, constitue le dernier cas de figure envisagé. Ici il s'agit de la requalification de ressources en voie de disparition ou à l'abandon. Le processus passe donc par une réappropriation de la ressource et par une intégration dans un projet global. Le cas de Bilbao (J. Del Castillo et S. N. Haarich) et de l'exploitation du savoir-faire horloger de la Watch Valley dans l'Arc jurassien (L. Kébir et O. Crevoisier), entrent dans ce cadre d'analyse.

Une des originalités de cet ouvrage, réside dans le fait qu'il envisage l'impact économique des ressources patrimoniales comme ne se résumant pas au simple tourisme culturel. Cela tient notamment au fait que ces ressources présentent les caractéristiques des *biens publics* (non-rivalité et non-exclusion). Elles sont ainsi à l'origine d'externalités positives qui se répercutent sur le milieu dans son ensemble. Une entreprise qui n'est pas directement concernée par l'exploitation d'une telle ressource, bénéficiera en effet d'une forme de différenciation par rapport à une entreprise du même secteur, qui ne serait pas localisée dans une telle *atmosphère*.

Par ailleurs, en replaçant au centre du processus de développement local la nécessité d'un attachement collectif à un ensemble de valeurs communes, l'ouvrage démontre l'enjeu que représentent les ressources patrimoniales dans la détermination d'un sentiment d'appartenance au territoire. L'adhésion de la population est en effet une condition nécessaire à la viabilité d'un projet de développement soutenable à long terme.

En outre, si les ressources patrimoniales possèdent "un caractère de durabilité et de quasi-immutabilité apparemment complètement antinomique de l'innovation" (D. Maillat et A. Matteaccioli), il apparaît que c'est cette même caractéristique qui, au vu des cas étudiés, semble paradoxalement permettre l'inscription d'un projet de développement local innovant dans la durée. Cette réflexion vient éclairer un débat d'actualité, à l'heure où l'État français envisage de transférer la gestion de 178 monuments historiques aux collectivités territoriales. Ceci pourrait donner lieu à de nouvelles expériences de milieux innovateurs fondés sur des ressources patrimoniales.

La problématique générale abordée ici par le GREMI, entre en écho avec l'apparition depuis les années 1980 d'un discours sur l'utilité économique et sociale de la culture. Cette dernière, dont la rentabilité économique était jusque là ignorée, se voit en effet de plus en plus fréquemment intégrée dans les modèles de développement territorial. Elle est devenue un facteur déterminant de l'attractivité des territoires et par là même un enjeu essentiel des politiques publiques locales.

Enfin, face à la montée en puissance de la coopération intercommunale, l'analyse en termes de milieux innovateurs semble particulièrement pertinente. En effet, l'entrée en vigueur de la Loi Voynet (LOADDT : votée par le Parlement

français le 25 juin 1999), fonde les stratégies de développement durable des acteurs locaux sur le "pays", entité spatiale homogène, produit d'une histoire et dont l'identité culturelle est identifiable. Cette logique, qui ne repose plus sur une simple organisation administrative, place véritablement *la culture* au centre du projet intercommunal, en tant que valeur structurante et unificatrice du territoire. Elle implique une forte coopération des acteurs locaux et représente ainsi une véritable innovation. En cela, la naissance des milieux innovateurs articulés autour de l'exploitation de ressources patrimoniales, s'inscrit parfaitement dans les préoccupations de cette nouvelle forme de planification.

Références

- Aydalot Ph., 1986, *Milieux innovateurs en Europe*, GREMI, Paris, 24 p.
- Maillat D., Quevit M., Senn L. (éds.), 1993, *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, IRER, EDES, Neuchâtel, 392 p.

Sophie Ragot et Edina Soldo
CEREFI, Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III